



Compte rendu du CTPL du 26 Février 2009

Pour la parité administrative

M. DUMAY
M. BOULAY
M. MOISSINAC
M. BISTOS
M. BARBIER

Pour la parité syndicale

M. VAISSIER (FO)
M. ANDRIEU (FO suppléant)
M. MOREAU (FO)
M. HINDERSCHID (CGT)
MME DENAUX (CGT suppléante)
MME GUERIN (SUD)
MME VIEYRES (SUD suppléante)
M. VIEL (SUD)

Secrétaire : M. MOISSINAC
Secrétaire adjoint : M. MOREAU

Ordre du Jour : -1) Approbation du PV du 26/01/09.
-2) Création du SIP de Mauriac et information sur les SIP d'Aurillac et de St-Flour.
-3) Transfert d'emploi de la Trésorerie de Mauriac au SIP de Mauriac
-4) Ponts Naturels 2009
-5) Point sur la restructuration du réseau.
-6) Questions Diverses

1) PV du 26/01/2009 approuvé à l'unanimité.

2) Création SIP Mauriac et information SIP Aurillac et St-Flour
Présentation par M. BOULAY des points essentiels résumés ci-dessous:

-Mis en place au 1^{er} avril 2009 le SIP de Mauriac comprendra 7 emplois (6 émanant du CDI et 1 de la Trésorerie)

-Le responsable du SIP sera M Lavail (Inspecteur des impôts)

-2 modules de formation sont prévus pour les agents : « connaissance mutuelle » 1 jour, et « accueil fiscal simple » 2 jours (2^{ème} quinzaine de Mars)

-2 modules complémentaires facultatifs (« entraide » et « accueil fiscal développé ») seront organisés après la mise en place du SIP.

-Une enveloppe de 100 000 € a été attribuée pour l'aménagement du SIP dans les locaux du CDI.

-La mise en place des autres SIP devrait s'effectuer selon le calendrier suivant :

SIP d'Aurillac le 01/01/2010

SIP de ST-Flour le 01/04/2010

Pôle de recouvrement spécialisé le 01/04/2010

Pour SUD, La mise en place de ce SIP ne se présente pas sous les meilleures augures:

-Les moyens humains paraissent insuffisants.

Un seul agent à 90 % est transféré de la Trésorerie au SIP.

Comment gérer ses absences ?

L'administration nous répond que c'est l'équipe de dépannage du secteur Aurillac (2 agents au total) qui assurera les remplacements de longue durée...et que les autres agents du SIP géreront les mercredi après midi et autres absences plus courtes.

-L'agent qui dispose d'un bureau partagé au 1^{er} étage va également exercer ses fonctions à l'accueil au rez de chaussée (et répondre aussi à quelques appels téléphoniques)

-Certaines règles de gestion au niveau national ne sont pas encore arrêtées et la mise en place des SIP semble donc prématurée .

-A noter que lors du CTP des impôts qui s'est tenu le même jour, les représentants du personnel accompagnés d'un nombre important d'agents ont envahi le bureau où se tenait le CTP. Ils ont remis une pétition contre les SIP et ont réclamé plus de moyens humains à savoir :

1 adjoint impôt et un agent du Trésor en plus

Vote : Parité administrative : 5 pour

Parité syndicale : 5 contre (3 FO 1CGT 1SUD)

3) Compte tenu des observations sur le SIP la parité syndicale a voté à l'unanimité contre le transfert d'emploi de la trésorerie de Mauriac au SIP de Mauriac.

La parité administrative a voté pour.

4) Les ponts naturels proposés pour 2009 sont le 22 mai et le 13 juillet.

Lors de la suppression des 2 jours finances, avait été annoncée la possibilité d'une autorisation d'absence exceptionnelle(pas encore parue au JO), qui pourrait éventuellement remplacer un des deux ponts naturels .

Vote : Parité administrative : 5 pour

Parité syndicale : 4 pour (3 FO-1SUD) 1 contre(CGT)

5) Les projets de restructuration de Murat-Allanche et de Mauriac -Pleaux seront « reformulés » pour le 01/01/2010.

6) Pas de questions diverses.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée.